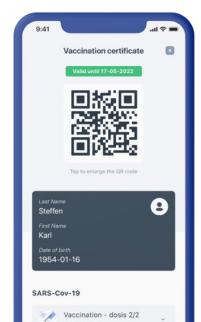
Certificats covid, aussi pour les événements

Manuel à l'attention des organisateurs





Certificats covid, aussi pour une utilisation à l'échelle nationale

- ✓ Disponibles depuis le 16 juin
 - via CovidSafeBE et différents sites web. Un certificat de vaccination peut aussi être envoyé par courrier
- ✓ Déjà plus de 11 millions de certificats téléchargés
 - Plus de 2,6 millions de personnes ont déjà installé l'appli CovidSafeBE
- ✓ À utiliser depuis le 1^{er} juillet pour voyager au sein de l'UE
 - Tant à l'aller qu'au retour, le certificat est scanné au passage de la frontière
- Nouveau : Servira bientôt aussi à l'échelle nationale pour participer en toute sécurité aux gros événements
 - Le certificat sera scanné à l'entrée de l'événement



Scanner les certificats lors des événements de masse

✓ Événements de masse :

- ✓ Plus de **1 500** visiteurs à maximum 75 000 visiteurs par jour
- ✓ À l'extérieur du 13 août au 30 septembre 2021
- ✓ À l'intérieur à partir du 1^{er} septembre (sous réserve de conditions supplémentaires)
- ✓ Projets pilotes : expériences axées sur la recherche
 - Expériences axées sur la recherche visant à acquérir des connaissances supplémentaires sur les modalités sécurisées et les risques de contamination.



Avantages du certificat covid



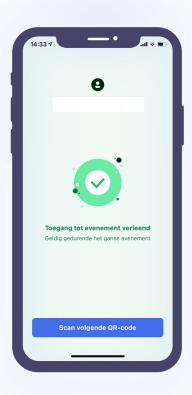
- Code QR standardisé, délivré par tous les pays de l'UE, donc utilisable par tous les résidents de l'UE.
- ✓ La solution est déjà largement répandue parmi la population. Aucune nouvelle appli ni aucun document nécessaires.
- ✓ La solution CovidScanBE est disponible pour scanner rapidement et facilement les certificats.
- ✓ Confidentialité : le certificat peut être facilement scanné par le personnel chargé du contrôle d'accès, sans divulguer de données relatives à la santé.

Important:

- ✓ Être en possession d'un certificat covid ne donne pas automatiquement accès à un événement.
- CovidScanBE valide le certificat afin de décréter si la personne peut assister à un événement de masse. Exemples illustrant les règles en vigueur :
 - ✓ Le certificat est-il un certificat européen valide ?
 - ✓ La personne est-elle en âge de devoir présenter un certificat ?
 - Pour le certificat de vaccination : statut et date permettant de confirmer que son détenteur est vacciné depuis suffisamment longtemps et qu'il peut donc être considéré comme « covid safe ».
 - ✓ Pour le certificat de test : résultat du test, type de test et date du test afin de déterminer si le certificat est encore assez longtemps valide (2 jours pour un test PCR, 1 jour pour un test rapide antigénique).
 - ✓ Pour le certificat de rétablissement : 11 jours après et jusqu'à 180 jours maximum après un test PCR positif.

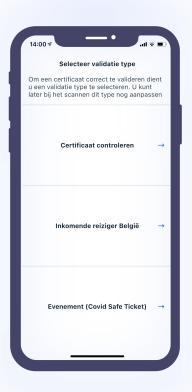


CovidScanBE: l'appli officielle pour scanner



- Seule l'appli officielle CovidScanBE est autorisée pour scanner les certificats.
- ✓ L'appli est disponible pour iOS (12.5) et Android (5).
- L'appli peut être intégrée par le biais d'un APK dans un matériel de scanning donné. Plus d'infos : https://covidscan.be/fr/faq.html#est-il-possible-dintegrer-la-validation-des-certificats-covid-dans-une-autre-application-logicielle-
- ✓ Finalisation en cours de la prise en charge du matériel de scanning de Zebra, Honeywell et Bluebird Laser, entre autres.

CovidScanBE: 3 modes de fonctionnement



Il existe trois modes pour valider un certificat :

- Mode « Validité » : sans application des règles relatives aux voyages et aux événements, uniquement pour contrôler la validité du certificat.
- ✓ Mode « Voyage » : pour les contrôles aux frontières en Belgique. Contrôle le certificat selon les règles définies pour le passage des frontières vers la Belgique. NON utilisable pour les événements.
- ✓ Mode « Événements » (Covid Safe Ticket) : pour le contrôle d'accès aux gros événements. Ce mode contrôle le certificat selon les règles définies pour les événements belges.



CovidScanBE: l'appli officielle pour scanner

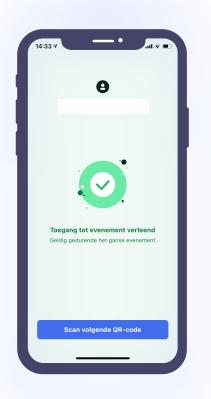






- Lors du scanning, une indication verte ou rouge s'affiche (admission ou refus à l'événement).
- ✓ Dans le cas des certificats de test, l'application indique combien de temps la personne est autorisée à participer à l'événement (24 ou 48 heures en fonction du type de test).
- L'organisateur peut ensuite suivre la durée d'autorisation des visiteurs grâce à un bracelet ou tout autre moven

Scanner le certificat et contrôler l'identité







Pour tout accès à un événement, l'organisateur contrôle :

- ✓ le certificat ;
- que l'identité de la personne corresponde à celle du certificat, au moyen par exemple d'une carte d'identité, d'un passeport ou d'un permis de conduire (ou autre document d'identité avec données biométriques).



Qui est autorisé à scanner et à contrôler l'identité?

- ✓ Le scanning ne peut être effectué que via l'appli CovidScanBE.
- Sont autorisés à scanner les certificats et à contrôler l'identité :
 - ✓ les personnes en charge du contrôle d'accès à l'événement, des stewards par exemple ;
 - ✓ le personnel d'une entreprise de sécurité ou du service de sécurité interne tel que défini par la loi du 2 octobre 2017 relative à la sécurité privée et particulière.



Si le certificat covid n'est pas valide pour l'accès à l'événement

- ✓ Accès refusé à l'événement
- L'organisateur peut éventuellement proposer sur place des tests rapides (de type TRA), qui ne peuvent être effectués que par des professionnels (conformément à la loi du 6 novembre 2020). Ce test rapide ne donnera accès à l'événement qu'APRÈS l'obtention d'un certificat.
 - Il peut s'écouler **plusieurs heures** entre le moment du test rapide et la mise à disposition d'un certificat, selon la vitesse à laquelle les résultats ont été enregistrés.
- ✓ Le délai entre l'enregistrement du TRA dans la base de données de Sciensano et la délivrance du certificat est de maximum 1 h 30.



Pour les événements de plusieurs jours

- ✓ À chaque fois qu'un utilisateur accède au site, il doit pouvoir soumettre, au moins une fois par jour, un certificat covid validé à un poste de contrôle.
- Lors du premier contrôle du certificat covid, l'organisateur peut prévoir une alternative telle qu'un **bracelet** avec un code couleur qui indique la durée de validité du certificat. Cette solution alternative permet au visiteur, qui séjourne sur le site et y passe éventuellement la nuit, d'avoir accès au site ou partie du site sans devoir faire à nouveau scanner le certificat covid.
- ✓ Si la validité du certificat expire dans le courant de la journée (par exemple à 10 h du matin pour un certificat de test), la personne est autorisée à rester jusque minuit ce jourlà. La personne concernée doit avoir quitté le site à minuit au plus tard, à moins de pouvoir soumettre entre-temps un nouveau certificat de test valide.



Soutien aux organisateurs

✓ Digitaal Vlaanderen dispose d'une **personne de contact** pour le secteur pour les questions relatives aux certificats covid et à l'appli CovidScanBE : Laura De Keyzer laura.dekeyzer@vlaanderen.be



CovidSafeBE et CovidScanBE sont le fruit d'un partenariat entre des services gouvernementaux en Belgique













